CRAM, MSA, OPPBTP : conseil, prévention et suivi

Les missions de la CRAM et de la MSA

Conseiller les entreprises dans le domaine de la prévention, vérifier les installations en matière de sécurité, collecter les cotisations accidents du travail et de maladies professionnelles et appliquer des sanctions financières si les préconisations ne sont pas suivies.

Leurs moyens d'actions

- **Les services prévention de la Caisse régionale d'assurance maladie ou de la Mutualité Sociale Agricole** disposent de moyens techniques et humains (ingénieurs) pour les conseiller, réaliser des études techniques et soutenir des actions de prévention. Sur le terrain, ce sont les contrôleurs qui interviennent régulièrement et qui peuvent être sollicités par l'employeur comme par les représentants des salariés (CHSCT).

Pour les entreprises du bâtiment
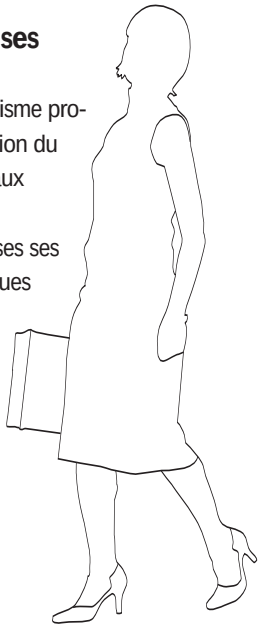
Il existe aussi l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), qui apporte aux entreprises ses compétences techniques en matière de connaissance et de prévention des risques.